



Ça tourbillonne !

"L'année 2006 a démarré très fort pour notre association avec..."

... une recherche de lieu d'implantation menée méthodiquement et simultanément sur quatre sites potentiels,

... les contacts avec les nombreux propriétaires des terrains concernés,

... le projet de la maison de l'énergie, mené en partenariat avec le GIP Pays de Redon et de Vilaine

... des projets éoliens portés par d'autres développeurs qui se multiplient dans les parages...

Samuel Moison, depuis peu salarié à plein temps, ne risque pas de s'ennuyer : chaque semaine apporte son lot de données nouvelles et de rebondissements, à tel point qu'il est difficile de se poser ne serait-ce que pour vous informer, de figer le mouvement pour en tirer un instantané. Essayons tout de même dans cette page !

Plus que jamais, EPV a besoin de votre soutien sous forme d'adhésions en attendant de pouvoir vous proposer de devenir sociétaires de la SCIC, le moment venu.

Bonne lecture et à bientôt.

Le bureau

CHANTIERS EN COURS

La recherche de sites

A partir de septembre, suite à l'impossibilité de poursuivre son projet éolien sur le site de Sainte-Marie*, EPV a effectué un repérage des autres zones potentiellement intéressantes pour ériger des éoliennes dans le Pays. Une dizaine de sites ont été prospectés avec l'objectif d'identifier leurs contraintes environnementales, géographiques et techniques (examen des ressources en vent, possibilités de raccordements, espaces disponibles, etc.)

4 possibilités

Une grille d'évaluation a permis de trier ces sites suivant leurs atouts/faiblesses et de retenir les plus intéressants.

En appliquant cette méthode, la commission technique d'EPV et le bureau d'études Résolvent, partenaire d'EPV établi à La Roche Bernard, ont finalement gardé quatre sites :

- . Béganne - Saint Gorgon (56)
- . Renac - Saint Just - Langon - La Chapelle de Brain (35)
- . Sévérac - Saint Gildas des Bois - Genrouët (44)
- . Saint Martin/Oust - Saint Laurent/Oust - Ruffiac (56)

Lequel accueillera les éoliennes d'EPV ? Pour le moment, rien n'est arrêté. Chaque site a ses atouts et ses défauts. Aperçu des questions qui se posent :

. un projet éolien sur Renac est-il compatible avec le site des landes de Cojoux à Saint-Just? Ou au contraire, un projet éolien constitue-t-il un plus pour la mise en valeur de cet environnement préservé ?

. Nous sommes en concurrence avec d'autres développeurs, comme l'espagnol Tencia, qui installe sur ses sites des éoliennes Ecotecnia. Peut-on trouver des possibilités de coopération, comme avec la Sotrellec de Béganne ?

une démarche méthodique...

... par étapes :

- . **prospection** globale par la commission technique (une dizaine de sites) ;
- . **tri** des sites (4 possibilités) ;
- . **concertation** avec chacune des municipalités concernées par les sites pour recueillir leurs avis sur la démarche d'EPV et le choix des sites : une dizaine de réunions au total ;
- . **réunions publiques** pour informer la population locale : deux réunions déjà réalisées, l'une à Béganne, l'autre à Saint Just ;

. **prédiagnostics environnementaux** des sites avec notamment une première consultation des administrations : 27 administrations doivent être consultées au cours du projet !

Tous ces travaux préparatoires sont en cours ou déjà finalisés.

Les prochaines étapes consisteront à implanter un mât de mesure des vents et effectuer l'étude d'impact (faune/flore, acoustique, paysage...).

La visite du paysagiste-conseil a déjà eu lieu pour le site de Renac st Just. Son avis s'étant révélé déterminant par le passé sur le premier site de Sainte-Anne sur Vilaine, nous voulions le consulter en amont du dossier.

Après trois mois de mesures de vent, les constructeurs d'éoliennes pourront nous fournir des éléments qui nous permettront de construire des prévisionnels financiers .

Nous pourrions alors finaliser le montage de la SCIC, fixer le montant minimum des parts... et rechercher des sociétaires.

effervescence

Tout cela s'est déroulé en 2005 dans une certaine effervescence. Les projets éoliens se multiplient sur le terrain. Ces derniers temps, de nombreuses munici-

palités du Pays de Redon ont été approchées par plusieurs développeurs.

Elles ont préféré, en général, choisir le projet d'EPV qui va permettre de redistribuer un maximum de revenus sur le plan local.

Dans la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) mise au point par Eoliennes en Pays de Vilaine, tous types d'investisseurs locaux pourront en effet intégrer le capital de la société. La valeur ajoutée de la "ressource vent" locale restera donc pour une grande part aux acteurs du Pays ! Une originalité encore unique en France. La pratique des autres développeurs consiste souvent à proposer des investisseurs non locaux (fonds de pensions allemands ou américains par exemple).

BIENTÔT

La maison de l'énergie

Une commission pédagogique se constitue au sein d'EPV. Il s'agit notamment de réfléchir sur le projet de la maison de l'énergie dans le Pays de Redon et Vilaine. Un dossier de présentation du projet a été déposé le 25 janvier au Groupement d'intérêt public (GIP) du Pays et pourrait figurer dans la réponse du Pays de Redon et de Vilaine à l'appel d'offre sur les pôles d'excellence ruraux.

Cette maison de l'énergie pourrait nicher au pied des éoliennes, mais suivant la situation plus ou moins excentrée du site d'implantation, une telle option serait plus ou moins opportune.

Une part des revenus des éoliennes servira à financer l'animation et les projets de cette maison de l'énergie. En l'occurrence, la sensibilisation de la population à la sobriété énergétique (le kWh le moins cher et le moins polluant est celui que l'on ne consomme pas) et aux différentes énergies renouvelables.

EN BREF

. Grâce aux aides de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, Samuel Moison est désormais employé par EPV à temps plein. Ces aides seront en principe dégressives les années prochaines.

** petits rappels historiques: proche de l'aérodrome, le site de Sainte-Marie est pour l'instant écarté parce qu'il ne répond pas aux nouvelles normes de l'aviation civile. Un premier site à Sainte-Anne sur Vilaine avait déjà été abandonné en raison de son impact paysager présumé.*

ACTU

Enercoop : de l'électricité verte bientôt en vente libre - En France, on ne paie pas le prix réel de l'électricité nucléaire et fossile... ce qui empêche les énergies renouvelables de progresser. La Société Coopérative d'intérêt Collectif Enercoop compte bien changer la donne et rémunérer l'électricité à sa juste valeur. Déjà 200 sociétaires, producteurs d'énergie renouvelable et consommateurs, participent à l'aventure et proposeront dès cette année une offre d'électricité 100% renouvelable et 100% tracée.

Le principe est simple : Enercoop achète le courant aux producteurs-associés, pour le revendre aux consommateurs (associés ou non).

Pour soutenir les producteurs, l'énergie leur est payée en moyenne le double du tarif garanti par EDF. Charge à eux de réinvestir les gains dans des moyens de production propres.

Le prix de l'électricité incluant de nombreuses composantes, le surcoût n'est au final que de 25%, soit moins de 9 € par mois pour un particulier. En compensation, la SCIC propose une aide aux économies d'énergie. Les économies couvriront le surcoût. Tout le monde est gagnant : le client et l'environnement. Cette fourniture d'énergie verte sera en principe accessible à tous à partir de juillet 2007.

Des éoliennes silencieuses à rotation horizontale et aux multiples design ont été mises au point au Japon - Les japonais ont aussi des associations type 1901 pour promouvoir leur usage et des associations de fabrication artisanale d'éoliennes éducatives, par exemple à partir de roues de vélo. Les éoliennes sont fabriquées par des PME associées en coopérative. Elles ont obtenu l'an dernier le prix de l'innovation au Japon. Certaines villes utilisent leur système pour une part de l'éclairage municipal.

EPV AU JOUR LE JOUR

25 août : EPV réunit des élus locaux du Pays de Redon pour exposer le projet et indiquer la méthode de travail des prochains mois.

1^{er} septembre : Samuel Moison est embauché en tant que coordinateur du projet EPV et débute le travail de prospection.

20 septembre : Présentation du projet EPV au nouveau sous-préfet de Redon (M. Philippe Malizard).

30 septembre : Finalisation de la charte éolienne 35 par le comité de pilotage auquel participe EPV.

1^{er} octobre : Amorces du volet environnemental de la future charte du Pays de Redon.

8 octobre : Animation d'un stand et d'une conférence au salon Ille et Bio de Guichen.

4 novembre : La commission technique et le bureau d'études Résolvent (collaborateur du projet éolien) retiennent 4 sites.

10 novembre : Conférence de presse pour annoncer les avancées du travail d'EPV.

2 décembre : Réunion publique pour informer sur l'éolien et le projet de parc coopératif à Béganne - St Gorgon.

Début décembre : Premiers contacts avec les propriétaires du secteur de Béganne.

Fin décembre : Obtention de subventions de la région Bretagne et du département 35 pour pérenniser l'emploi de coordinateur.

23 décembre : Première réunion de la commission pédagogique d'EPV.

6 janvier : Réunion publique à St Just.

J'adhère à EPV

... et je soutiens un projet énergétique local et citoyen

. Nom :
. Prénom :
. Adresse :
. Mel :

j'accepte de recevoir "le Zeff" par mel plutôt que par la Poste

je souhaite être contacté pour devenir sociétaire de la SCIC d'EPV (participer au financement et en recevoir les dividendes) le moment venu

J'adresse un chèque de 15 € à EPV, 40, avenue de Broceliande, 35600 Redon